

Beauvais, le 9 décembre 2019

L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs les
directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Secrétariat Général

Réf. :
NB / n° 134 / 2019-2020

Tél. : 03.44.06.45.26
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : ien60.beauvais1@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
- du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
17h30

Objet : grèves du 13 au 20/12/19 - déclarations préalable

Réf. : - Loi n° 83-634 du 13/07/1983
- Loi n° 2008-790 du 20/08/2008
- Circulaires départementales du 30/09/2008

En application des textes cités en références et consécutivement à l'annonce d'un mouvement de grève du vendredi 13 au vendredi 20 décembre 2019, j'invite les personnels ayant l'intention de prendre part à ce mouvement à effectuer une déclaration préalable d'intention de grève auprès de l'IEN de la circonscription où ils exercent ce jour précis.

Cette déclaration doit parvenir à l'inspecteur **avant le**

- pour la grève du vendredi 13/12/19 : avant le mardi 10/12/19 - minuit
- pour la grève du lundi 16/12/19 : avant le jeudi 12/12/19 - minuit
- pour la grève du mardi 17/12/19 : avant le samedi 14/12/19 - minuit
- pour la grève du jeudi 19/12/19 : avant le lundi 16/12/19 - minuit
- pour la grève du vendredi 20/12/19 : avant le mardi 17/12/19 - minuit

(délai de rigueur, permettant d'organiser le service minimum d'accueil).

Vous avez la possibilité de faire parvenir ce document par l'une des quatre voies suivantes :

- par voie postale - Vous veillerez à poster votre courrier suffisamment tôt de façon qu'il soit distribué au plus tard aux dates indiquées. Dans ce contexte, le cachet postal ne peut faire foi.
- par fax à la circonscription.
- par dépôt au secrétariat ou dans la boîte aux lettres de la circonscription avant les dates indiquées ci-dessus - minuit.
- par mail.

Je vous rappelle, à toutes fins utiles, que la déclaration préalable d'intention de grève est inscrite dans la loi.



Emmanuelle COMPAGNON
Inspectrice d'académie - DASEN

Réf. : - Loi n° 83-634 du 13/07/1983
- Loi n° 2008-790 du 20/08/2008
- Circulaires départementales du 30/09/2008

Mouvement de grève du
.../12/2019

Secrétariat Général

***Cette déclaration préalable d'intention doit parvenir à l' IEN de votre
circonscription avant le décembre 2019 - minuit
(par courrier déposé, par fax ou par mèl)***

Tél. : 03.44.06.45.26
Fax : 03.44.48.67.25
Mèl : ien60.beauvais1@ac-amiens.fr

Je, soussigné, (Nom), (Prénom).....

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Affectation : RNE : 060_ _ _ _ _

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
- du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
17h30

déclare par la présente mon intention de prendre part au mouvement de grève
annoncé pour le/...../.....

J'ai pris note que cette déclaration préalable d'intention n'engage pas définitivement
ma participation à la grève.

Fait à, le

Signature